

Réseau "Sortir du nucléaire" 9 rue Dumenge - 69317 Lyon Tél: 04 78 28 29 22 Fax: 04 72 07 70 04 www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source: https://www.sortirdunucleaire.org/Levothyrox-une-association-s-attaque-aux

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > Levothyrox : une association s'attaque aux nanoparticules

2 mai 2018

Levothyrox: une association s'attaque aux nanoparticules

Levothyrox: une association s'attaque aux nanoparticules

BFMTV pour L'Express (avec AFP)



Une boîte de Levothyrox du laboratoire allemand Merck, dans une pharmacie de Saint-Gaudens, en Haute-Garonne, le 4 décembre 2017.

afp.com/REMY GABALDA

Un médecin affirme avoir constaté la présence de nanoparticules de métal dans la nouvelle formule du Levothyrox. L'association française des malades de la thyroïde va transmettre ces nouvelles analyses à la justice.

"Des alliages fer-chrome, chrome-nickel, fer-chrome-silicium, ferrochrome-aluminium". Voici la liste des nanoparticules retrouvées dans la nouvelle formule du Levothyrox par le docteur Jacques Guillet. "Dans <u>l'ancienne formule</u>, il y avait seulement quelques débris d'acier", a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse à Paris en présence de l'actrice <u>Anny Duperey</u>.

Ce spécialiste de médecine nucléaire a précisé avoir passé sous son microscope et à la spectrométrie "plusieurs dizaines de comprimés" de Levothyrox nouvelle formule et ancienne formule, appelée aujourd'hui Euthyrox.

D'importants effets secondaires

Pour des raisons toujours inconnues, le changement de formule en 2017 du Levothyrox, traitement contre l'hypothyroïdie, a provoqué une vague d'effets secondaires (fatigue, maux de tête, insomnie, vertiges, douleurs articulaires et musculaires et chute de cheveux). Selon les autorités sanitaires, <u>un demi-million de malades en France</u>, sur quelque trois millions, avaient abandonné ce médicament fin 2017. Environ 1 200 d'entre eux ont porté plainte contre le fabricant, Merck.

L'avocate de l'AFMT, Marie-Odile Bertella-Geffroy, a annoncé qu'elle transmettrait ces analyses à <u>la</u> <u>juge d'instruction de Marseille</u> enquêtant sur des faits de tromperie aggravée, blessure involontaire et mise en danger d'autrui.

Le laboratoire Merck dément

De son côté, le laboratoire Merck a rejeté toute faute. "Qu'il s'agisse de l'ancienne comme la nouvelle formule, nous rappelons que l'analyse de l'ensemble des métaux lourds a été réalisée conformément à la réglementation en vigueur, et nous réaffirmons que tous ces contrôles se sont révélés conformes aux spécifications", a souligné le groupe dans un communiqué.

Le Dr Guillet a estimé que ce communiqué ne répondait pas aux interrogations. "Il n'y a aucune spécification sur ces métaux dans les textes réglementaires", a-t-il relevé.

"Pour nous il ne s'agit pas d'affoler les gens. Des nanoparticules, on en inhale bien plus en marchant dans les rues de Paris. Et on n'a pas mis là en évidence de lien de cause à effet", a par ailleurs expliqué le médecin.

https://www.pourquoidocteur.fr/Articles/Question-d-actu/25457-Levothyrox-mobilisation-malades-alors -ministere-la-Sante-veut-clore-le-dossier

Manifestation

Levothyrox : la mobilisation des malades alors que le ministère de la Santé veut clore

le dossier

• Par Anaïs Col

Une réunion concernant le suivi de l'affaire Levothyrox se tiendra ce mercredi au ministère de la Santé pour clore le dossier. L'Association française des malades de la thyroïde (AFMT) organise un rassemblement à Paris pour réclamer "la reconnaissance par les pouvoirs publics de cette crise sanitaire".



ALLILI

MOURAD/SIPA

• Publié 02.05.2018 à 11h00

Une réunion du comité de suivi de l'affaire Levothyrox se tiendra ce mercredi au ministère de la Santé. Un énième rassemblement, mais cette fois pour clore le dossier. Les pouvoirs publics estiment en effet avoir réglé le problème en commercialisant six nouvelles formules du médicament, ce qui n'est pas de l'avis des malades. Muriel Salomon, membre de l'association française des malades de la thyroïde, affirme que ces traitements alternatifs ne sont pas si faciles à trouver et parfois même, peu connus des médecins : "Il y a 15 jours j'ai demandé le Tcaps, le pharmacien n'en avait pas et pire, il ne le connaissait pas, c'est quand même grave", explique-t-elle à <u>France Inter</u>.

Chantal L'Hoir, présidente et fondatrice de l'Association française des malades de la thyroïde (AFMT) ouvrira le pas pour manifester ce mercredi matin devant l'Assemblé nationale puis à 14h, devant le ministère de la Santé. "Nous ne viendrons pas les mains vides, mais avec des analyses qui montrent la présence de métaux lourds dans la nouvelle formule du Levothyrox", a-t-elle affirmé, réclamant "la reconnaissance par les pouvoirs publics de cette crise sanitaire".

Entre 3 000 et 5 000 patients bientôt en procédure

L'affaire du Levothyrox est née du changement de formule, en juillet dernier, lorsque des milliers de

malades ont commencé à se plaindre d'effets secondaires indésirables. Au total, plus de 17 000 cas ont été rapportés à l'ANSM sur 2,3 millions de malades traités en France. Le lien avec le changement de formule a été évoqué et une vaste enquête administrative a été lancée alors que les pharmacologues sont bien en peine d'expliquer une telle crise. Le 24 octobre dernier pourtant, Me Christophe Lèguevaques, l'un des avocats des plaignants, a assigné le laboratoire Merck devant la justice et déposé 108 premiers dossiers, assurant que 2000 autres sont en attente de l'être. Au total, entre 3000 et 5000 patients pourraient "être en procédure".

"Si l'on regarde les chiffres de la Sécurité sociale, entre janvier et décembre 2017, il y a quasiment un million de malades qui ont quitté le Levothyrox de Merck", explique l'avocat, cité par France Inter. "Ça représente tout de même 31% des malades sur trois millions. Et parce qu'il y a sous-estimation de la gravité par les autorités, les mesures qui ont été prises ne sont pas adaptées."

Que contient le changement de formule ?

Ce changement de formule a consisté à remplacer le lactose, qui enrobait l'hormone thyroïdienne, la lévothyroxine, pour en faire un comprimé, par du mannitol. Il avait été demandé par l'Agence de médicament (ANSM) afin de garantir la stabilité du produit dans le temps, ce qui n'était pas le cas avec l'ancienne formule. Ce changement doit d'ailleurs être étendu à l'ensemble de l'Europe.

Dès l'été, les malades se sont manifestés : 5062 effets indésirables ont été classés comme graves et 14 décès ont été recensés par l'ANSM, sans qu'un lien direct avec la nouvelle formule puisse être formellement établi. Selon une enquête de pharmacovigilance, les effets indésirables rapportés avec la nouvelle formule sont similaires en type et en gravité à ceux de l'ancienne formule, mais sont plus fréquents (0,75% des malades). Un cas de suicide a conduit à une analyse approfondie de 79 cas de troubles à type d'idées suicidaires sur la période. Mais les données issues des cas ne sont pas suffisamment complètes pour permettre d'établir un lien entre les effets indésirables de troubles psychiatriques avec la nouvelle formule de Levothyrox d'après l'ANSM.

Manifestation à Paris des malades de la thyroïde contre la nouvelle formule du lévothyrox



© REMY GABALDA / AFP

Alors que se tient mercredi un comité de suivi du ministère de la Santé sur la crise sanitaire provoquée par l'arrivée de la nouvelle formule du Lévothyrox, l'Association Française des Malades de la Thyroïde organise à Paris un rassemblement pour faire valoir ses revendications.

Publié le 01/05/2018 à 16:31

Un an après les premiers signalements de patients déclarant mal supporter la nouvelle formule du Levothyrox, <u>l'Association française des malades de la thyroide (AFMT)</u> organise ce mercredi un rassemblement à Paris alors que se tient un comité de suivi du ministère de la Santé sur la crise sanitaire provoquée par cette nouvelle formule.

Au cours d'une conférence de presse, l'association compte évoquer l'évolution de sa plainte pénale, ainsi que les résultats des analyses par des laboratoires privés de la composition des cachets de la nouvelle formule.

Le volet pénal du dossier du Levothyrox avait franchi au début du mois de mars une nouvelle étape avec la désignation d'un juge d'instruction à Marseille pour enquêter sur les plaintes de ces milliers de malades de la thyroïde victimes d'effets secondaires de la nouvelle formule du médicament.

Une information judiciaire contre X avait été ouverte le 2 mars pour tromperie aggravée, blessure involontaire et mise en danger d'autrui à la suite de l'enregistrement de 7 000 plaintes, notamment déposées par l'avocat toulousain Me Christophe Lèguevaques .

Elle a été confiée à un juge du pôle de santé publique du TGI de Marseille, la compétence de celui-ci s'étendant jusqu'à Lyon, siège français du laboratoire allemand Merck qui produit le médicament.

Trois millions de patients prennent du Levothyrox en France, pour soigner l'hypothyroïdie ou après une opération de cancer de la thyroïde. En 2012 une nouvelle formule du médicament avait été réclamée par l'Agence du médicament (ANSM) au laboratoire Merck, afin de rendre le produit plus stable dans le temps. Arrivée sur le marché fin mars 2017, celle-ci ne portait pas sur le principe actif du médicament, mais seulement sur les excipients.

Une pétition pour réclamer le retour de l'ancienne formule avait rassemblé plus de 170.000 signatures début septembre dernier. La comédienne Anny Duperey, une des patientes à avoir porté plainte, avait elle adressé une lettre ouverte à la ministre de la Santé Agnès Buzyn.

Face à l'ampleur du mouvement, Mme Buzyn avait annoncé le 15 septembre que l'ancienne formule du médicament serait à nouveau disponible. Dès novembre Merck avait cependant précisé que l'ancienne formule, l'Euthyrox, seulement disponible au compte-goutte, ne serait plus distribuée en France au-delà de 2018.

Sur le volet civil du dossier, une action collective a été engagée contre le laboratoire Merck, pour défaut d'information et préjudice d'angoisse. Le procès aura lieu le 1er octobre 2018 à Lyon. Me Lèguevaques, à l'origine de cette action collective, réclame pour chacun des patients une indemnité forfaitaire de 10.000 euros.

Via un cabinet virtuel, MySMARTcab, un portail internet permettant à toute victime de s'associer à une procédure en cours, Me Lèguevaques avait obtenu l'inscription de près de 10 000 personnes à cette action collective. Au 15 février, date-limite fixée par le tribunal pour le dépôt des plaintes civiles, 4 115 dossiers avaient été enregistrés.